Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 060-216002105-20231122-DELIB202340-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023-040

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Convocation du	**21 septembre 2023**
Affichage du	**21 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**11**
Nombre de votants	**15**
PROCURATIONS	**04**

Objet : **Demande de subvention pour la cabane des boulistes au DETR**

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX NOVEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, Mme REGNIER Catherine, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M MARECHALLE James, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
M FORGET Bruno, procuration à Mme ROUSSEAU Angélique,
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Mme REGNIER Catherine,
Mme SPIRA Julie,
Mme LACOUR Aude,
M BRIAND Hervé,
Mme FUSZ Anne, procuration à M URCOURT Daniel,

Secrétaire : Mme ROUSSEAU Angélique

CONSIDERANT QUE le Conseil Municipal a autorisé le projet pour la cabane des boulistes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré l'unanimité :

Article 1 : **AUTORISER** le Maire à établir les démarches auprès la DETR pour demander une subvention pour le projet d'acquisition de la cabane des boulistes.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355